



Mairie de  
Beaumont-sur-Lèze



## DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE !

**Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations  
d'urbanisme au format numérique**

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces autorisations d'urbanisme doivent faire l'objet d'une demande auprès de votre commune.



Vous souhaitez effectuer une demande d'autorisation d'urbanisme ? Pour simplifier votre démarche, nous vous proposons de **déposer votre demande ici** :

<https://payssudtoulousain.pu.sirap.com>

Quelques précisions utiles sur ce service dématérialisé :

- Ce service est le seul moyen de dépôt électronique des demandes. **Les demandes déposées via un autre canal numérique ne seront pas instruites.**
- Avant chaque dépôt, il sera nécessaire d'accepter les **Conditions Générales d'Utilisation** du service

Les dossiers peuvent toujours être transmis au format papier, directement auprès du guichet de notre commune, si vous le souhaitez.

Horaires du service urbanisme : lundi 9H-12H /14H-17H – mardi 9H/12H – mercredi des semaines paires 9H/12H

Vous pouvez prendre rendez-vous pour le dépôt de votre dossier au 05.61.08.71.22 ou par mail à [urbanisme@beaumont-sur-leze.net](mailto:urbanisme@beaumont-sur-leze.net)

**Pour toute question concernant le dépôt de votre demande,  
contactez-nous par téléphone au 05.61.08.71.22  
ou par mail à [urbanisme@beaumont-sur-leze.net](mailto:urbanisme@beaumont-sur-leze.net)  
pour demander conseil auprès du service urbanisme ouvert les  
lundi 9H-12H /14H-17H – mardi 9H-12H – mercredi semaines paires 9H-12H**

Le Pays Sud Toulousain ne répondra pas directement à vos demandes. Les particuliers et les professionnels doivent s'adresser exclusivement à leur mairie, qui reste le guichet unique.